

Les agglos doivent prendre du poids

Le Conseil d'Etat met en consultation des périmètres pour les agglomérations de Fribourg et de Bulle

THIBAUD GUISAN

Institutions C'est un premier pas en vue d'un possible élargissement des agglomérations de Fribourg et de Bulle. Sur la base des propositions des préfets, le Conseil d'Etat met en consultation de nouveaux périmètres provisoires intégrant davantage de communes que les membres de l'agglomération de Fribourg et de Mobul. Objectif: établir un périmètre définitif d'ici au 31 décembre 2022, comme le prévoit la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations votée en août 2020 par le Grand Conseil et entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Une fois les périmètres définitifs fixés, les communes disposeront d'un délai de deux ans pour modifier les statuts de leur association (dans le cas de Mobul, déjà constituée en association de communes) ou adopter de nouveaux statuts (pour l'agglomération de Fribourg, dont la forme juridique spécifique est supprimée par la nouvelle législation cantonale), annonce la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) dans un communiqué.

Du côté de Fribourg, le périmètre provisoire comprend 30 communes, dont les dix membres de l'agglomération: Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran, Villars-sur-Glâne et Guin. S'y ajoutent 15 communes sarinoises: Autigny, Bois-d'Amont, Chénens, Cottens, Gibloux, Grolley, Hauterive, La Brillaz, La Sonnaz, Le Mouret, Neyruz, Pierrafortscha, Ponthaux, Prez et Villarsel-sur-Marly. Quatre communes singinoises sont ajoutées au périmètre (Saint-Ours, Tinterin, Chevrilles et Tavel), ainsi que Misery-Courtion, seul représentant du district du Lac.

Des observateurs

Ferpicloz, Treyvaux et Courtepin héritent du statut de communes observatrices. Elles pourront suivre les travaux et, le cas échéant,

signifier leur intérêt à rejoindre la future association. «Il est probable qu'à la fin le périmètre soit plus restreint. Mon intention était de réunir le plus de communes autour de la table. Nous aurons ensuite deux ans pour définir quelles seront les tâches de l'association ou le mode de financement», indique Lise-Marie Graden, préfète de la Sarine.

En Gruyère, le périmètre provisoire comprend neuf communes, dont les cinq membres de Mobul (Bulle, Le Pâquier, Morlon, Riaz et Vuadens), ainsi que Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens. «Ce périmètre fait du sens. Durant la consultation, les communes pourront faire part de leurs questions ou exprimer leurs craintes», commente Vincent Bosson, préfet de la Gruyère.

D'une manière générale, la Confédération considère depuis plusieurs années les périmètres actuels des deux agglomérations fribourgeoises comme trop restreint. Un élargissement est donc nécessaire, afin de continuer à bénéficier de subventions fédérales. «Le canton est favorable à des périmètres plus larges. Nous avons besoin d'avoir une vision régionale sur la mobilité et l'aménagement du territoire, notamment sur les zones stratégiques de développement économique», appuie le conseiller d'Etat Didier Castella, à la tête de la DIAF.

Faut-il s'attendre à des résistances de la part des communes concernées? «Il y a à la fois une attirance et quelques craintes. C'est normal. Ce n'est pas facile de se positionner. C'est la vision que les communes ont du futur qui est en jeu. Est-ce qu'elles veulent s'intégrer dans le périmètre urbain, se développer, notamment en termes de transport? Nous sentons qu'il y a beaucoup de questions qui se posent. Toutes les réponses ne sont pas arrivées et les délais sont assez courts», concède Didier Castella.

Mobul ne s'oppose pas à une extension, à terme, du nombre de ses membres. «Plus nous sommes nombreux, plus les coûts sont mutualisés. Au niveau des transports, cela ne peut qu'être bénéfique pour la région. Après, cela engendre des coûts pour les communes. A elles d'évaluer si cela en vaut la peine», analyse Marie-France Roth Pasquier, présidente de Mobul.

Pour rappel, six communes membres de l'agglomération de Fribourg avaient fait recours contre la réforme de la loi cantonale sur les agglomérations. Le Tribunal fédéral a rejeté ce recours le 24 août dernier. Le Conseil d'Etat pourrait obliger des communes à intégrer un périmètre et une association de communes, mais ce n'est pas la voie privilégiée, assure Didier Castella. «L'idée est que les communes se

déterminent et participent avec envie et intérêt», conclut le conseiller d'Etat.